



Comité de Jumelage Coopération Thionville - Gao et Kénieba Konko (Mali)

5 Impasse des Anciens Hauts Fourneaux - 57100 THIONVILLE

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

Téléphone ou portable : _____

E-mail : _____

€ J'adhère au Jumelage de THIONVILLE-GAO-KÉNIÉBA-KONKO et je joins au présent bulletin le règlement de ma cotisation :

Cotisation annuelle ordinaire : 20.00 €

€ Je fais un **don** au Jumelage d'un montant de : _____ €

€ **Je règle :**

Par chèque à l'ordre de : Jumelage Thionville-Gao

Par virement : IBAN ¹: FR76 3000 3024 7900 0500 0602 115

PARRAINAGE 2023

🍏 Je souhaite parrainer un enfant du Centre Niali de Gao au Mali, pour la durée d'une année.

🍏 Je souhaite parrainer le fonctionnement du Centre Niali de Gao au Mali, pour la durée d'une année.

Je m'engage à verser² au comité de jumelage la somme de :

🍏 1 versement annuel de 180 €

🍏 3 versements trimestriels de 60 €

🍏 12 versements mensuels de 15 € (en prélèvement automatique)

🍏 Je joins un chèque (préciser au dos « parrainage ») de _____ €

🍏 J'opte pour un virement automatique à l'ordre du Comité de Jumelage d'un montant de 60 € les 1^o - 2^o - 4^o trimestres.

🍏 J'opte pour un virement automatique à l'ordre du Comité de Jumelage d'un montant de 15 € tous les mois.

Coordonnées bancaires : IBAN ³FR76 3000 3024 7900 1500 0602 163

Date et signature.

- Un reçu fiscal vous sera adressé dans le courant du mois de janvier qui suit l'année de votre versement.
- Vous recevrez un dossier personnalisé de l'enfant parrainé et de ses nouvelles, une à deux fois par an, dans la mesure du possible.
- Au moins une fois par an, des réunions entre marraines et parrains vous seront

¹ IBAN différent de celui pour le parrainage

² Cocher les cases correspondantes de votre choix

³ IBAN différent de celui pour l'adhésion

proposées afin de partager votre expérience et de vous informer sur l'évolution du Centre et des filleuls.es.

Merci pour votre confiance et votre générosité.